

AVIS

18 juin 2020

RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résultat du vote :
Adopté à la majorité par :
108 pour
6 abstentions



Depuis la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants présentent chaque année un rapport rendant compte de leur situation en matière de développement durable. Le rapport sur la situation de la Région Normandie en matière de développement durable vise à présenter les actions conduites par la collectivité au cours de l'année écoulée, et la façon dont elles contribuent à la poursuite des ODD (Objectifs de développement durable) tels qu'ils ont été définis dans l'Agenda 2030 par les Etats membres de l'ONU en 2015.

Le rapport est organisé en trois parties :

La première décrit les **actions transversales** entreprises par la Région en matière de développement durable : adoption du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ; Plan lycée durable (avec 35 lycées soutenus et 170 000 € apportés pour mener des projets en faveur du développement durable dans les lycées : installation de ruches, plantations et jardins potagers, diagnostic sur la production de déchets et l'amélioration du tri, arceaux pour vélos, sensibilisation...) ; soutien à la recherche (notamment via des allocations doctorales sur des sujets de recherche liés au développement durable) ; programme « Territoires durables 2030 » (avec 9 territoires soutenus en 2019).

La seconde partie présente **différentes actions menées en 2019, réparties selon les 5 finalités du développement durable** :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux et ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La troisième partie du rapport met en avant les **actions internes de la collectivité**, visant à tendre vers l'exemplarité : tri des bio-déchets et évolution de l'offre au restaurant administratif de Rouen ; Duo day (action de promotion de l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail) ; sensibilisation d'agents au développement durable dans le cadre d'actions de formation ou encore mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents.

Le CESER, qui mène actuellement une étude au sujet de la prise en compte des enjeux du changement climatique dans l'action des collectivités territoriales, ne peut que saluer la mise en place du GIEC normand, dont les travaux doivent contribuer à la révision des politiques régionales afin qu'elles intègrent davantage ces enjeux, à la fois en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Le CESER observe positivement la création d'un observatoire photographique des plages du Débarquement. Le fait qu'un observatoire photographique de la Vallée de Seine ait également vu le jour aurait mérité de figurer dans le rapport.

Le CESER souligne la volonté de développer un tourisme responsable, à travers la réflexion menée pour faire émerger une stratégie partagée par les acteurs du tourisme.

Conscient des différentes actions qui ont été engagées au bénéfice de pratiques durables, le CESER suggère néanmoins que soit mis à jour, a minima, le Bilan Réglementaire des Emissions de GES de la collectivité afin qu'il soit le reflet de l'organisation actuelle.

Concernant la Monnaie locale et complémentaire 100 % numérique normande : **le Rollon**, le CESER remarque l'absence d'indicateurs de résultats (nombre d'utilisateurs : commerçants et consommateurs, de transactions, etc.). Il précise que le contexte de crise semble avoir été bénéfique pour le Rollon qui connaît ainsi un tournant. Le CESER suggère qu'une part des dispositifs destinés à la « relance » puisse être financée en Rollon lorsque cela est envisageable.

En matière d'indicateurs, le CESER regrette que ne figurent pas d'éléments sur la surface agricole utile en Agriculture biologique ou en MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). Concernant la restauration environnementale, les PNR (Parcs naturels régionaux) auraient pu être mentionnés en tant que gestionnaires importants. De même, il serait particulièrement utile de pouvoir bénéficier d'indicateurs relatifs à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, lesquels devront figurer parmi les outils de suivi du SRADDET. Comme il l'a souligné dans son avis sur le Budget supplémentaire, le CESER observe à cet égard que la mise en œuvre des observatoires fonciers locaux, « *repoussée dans un calendrier encore non connu à ce jour* », ne devra pas être reportée à trop longue échéance.

Enfin, il est noté l'absence d'indicateurs sur le gaspillage alimentaire au sein des lycées au cours des trois dernières années. Si le CESER note positivement la mise en place de la récupération des bio-déchets au sein du restaurant administratif sur le site de Rouen, il considère, au-delà des indicateurs, que l'organisation du tri des bio-déchets devra être progressivement généralisée au sein des lycées, à la fois en raison des volumes potentiellement collectés que de la vertu pédagogique qu'une telle action peut revêtir auprès des lycéens. Ce type d'action, déjà mené dans différents établissements, s'inscrit ainsi dans la perspective soutenue dans le cadre du Plan Lycée durable. En matière de restauration collective, alors que les établissements scolaires dont la Région a la charge constituent un important levier pour favoriser les circuits courts et la relocalisation de l'alimentation, le CESER constate que l'approvisionnement des lycées en produits biologiques a régressé à 1,42 % (contre 3,5 et 3,24% en 2016 et 2017) quand l'approvisionnement en produits normands ou transformés en Normandie a diminué sensiblement pour atteindre 41 % (contre 59 et 58 % en 2016 et 2017).

En conclusion, le CESER prend acte du rapport 2019 sur la situation de la Région en matière de développement durable.